



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

5 mai 2020

DATE D'AFFICHAGE

5 mai 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents physiquement : 8
Présents visio-conférence : 3
Votants : 12

OBJET

**Participation familiale
séjours Été 2020
pour les 6-11 ans
pour les 12-17 ans**

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Transmise en sous-
préfecture le 13/05/2020

Publiée le 13/05/2020

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L'an deux mille vingt le 11 mai 2020 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents physiquement :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Philippe VAN ROSSOMME, Françoise BOUSSAT, José AZEVEDO, Alexa PELAGE, Lionnel LAFONTAINE.

Etaient présents en visio-conférence :

Mesdames Jacqueline GALEAZZI, Mauricette FERRAND, Michelle LUCARAIN.

Etaient Absents :

Mmes et M. Yves MARRE, Stéphane LE PECULIER, Mélanie MATHIEU, Guy PETITBON, Marie-Colette MAHIER, André RIETZ, Camille CRONIER, Alain DENIMAL, Isabelle QUESNE, Alain NOURY, Carole DEFFAIN.

Etaient Absents-excuses :

M. Hervé FRANEL donne pouvoir à Ariel SHEPS
Mmes et M. Katia MERLEN, Philippe AUTRIVE, Caroline PARATRE, Christine CASIMIR.

PARTICIPATION FAMILIALE SEJOURS ETE 2020

Madame Mariannick MORVAN, Maire, informe l'assemblée que deux séjours pendant cet été en faveur des enfants Fertois âgés de 6 à 11 ans puis de 12 à 17 ans seront organisés pour les vacances d'été 2020. Après étude des propositions transmises par différents prestataires, le contrat a été attribué à l'association « loisirs et nature » pour le premier séjour puis à l'association « Charlotte loisirs » de Bourg la Reine (92) pour le second séjour.

Ainsi le séjour de cet été se déroulera comme suit :

Séjour Été 2020

Séjour 6-11 ans: destination mer du 13 au 17 juillet 2020, dans le centre « Les Amarres » à Saint Giles Croix de Vie, en Vendée (85) en partenariat avec l'association « loisirs et nature ».

D'une durée de 5 jours, 4 nuitées pour un prix de 2457 € pour un groupe de 12 enfants âgés de 6 à 11 ans, il sera encadré par des agents municipaux (un directeur, un animateur, un stagiaire) : cout chargé correspondant à 5373 Euros.

Les couts annexes sont de 2250 Euros pour le transport et environ 600 Euros pour les activités.

Soit un cout total du séjour de 10680 Euros et un cout de 890 Euros par enfant.

Séjour 12-17 ans: destination mer du 13 au 19 juillet 2020, dans le centre « VLJT » à La Teste de Buch, dans le bassin d'Arcachon (33) en partenariat avec l'association « Charlotte loisirs».

D'une durée de 7 jours, 6 nuitées pour un prix de 6750 € pour un groupe de 10 enfants âgés de 12 à 17 ans,

Le prix comprend l'hébergement, le transport (par train au départ de Paris) et les activités.

Cout total du séjour : 6750 Euros et un cout de 675 Euros par enfant.

Pour mener à bien ce projet, il convient de signer le contrat avec les associations « loisirs et nature » et « Charlotte loisirs» afin de fixer la participation familiale.

VU le code Général des Collectivités Territoriales et les articles L2122-22 et suivants,

VU l'avis de la commission scolaire du 29 avril 2020.

VU l'avis de de la commission finance du 29 avril 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE.

Votes en présentiel :

Pour : Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Philippe VAN ROSSOMME, Françoise BOUSSAT, José AZEVEDO, Alexa PELAGE, Lionnel LAFONTAINE. (+ 1 pouvoir : M. Hervé FRANEL donne pouvoir à Ariel SHEPS)

Contre :0

Abstention :0

Votes en visio-conférence :

Pour : Mesdames Jacqueline GALEAZZI, Mauricette FERRAND, Michelle LUCARAIN.

Contre :0

Abstention :0

- **FIXE** par enfant la participation familiale aux séjours telle qu'annexée à la délibération
- **DECIDE** que le versement de cette somme est payable en 3 versements égaux pour les familles qui le désirent comme suit : 15 JUILLET 2020, 15 AOÛT 2020, 15 SEPTEMBRE 2020

Les versements s'effectueront lors de l'inscription de l'enfant et ne seront pas remboursables en cas de désistement, sauf en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif médical.

- **DIT** que les recettes correspondantes seront imputées aux articles 70632 et 7067 du budget et qu'un journal à souches des recettes remis par le Receveur Municipal sera tenu par le

régisseur des recettes du Centre de loisirs et de la Maison des jeunes afin d'assurer le contrôle des inscriptions à ce séjour.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,
Mariannick MORVAN



Ville de LA FERTE-ALAIS

**Participations familiales SEJOURS ETE 2020 6-11 ANS
Délibération 2020-V**

Séjour pour 12 enfants pour un cout de 10680 Euros soit 890 Euros par personne

Quotient familial	1 INF à 200	2 De 200.01 à 266	3 De 266.01 à 355	4 De 355.01 à 473	5 De 473.01 à 631	6 De 631.01 à 842	7 De 842.01 à 1122	8 Sup à 1122.01	EXTERIEURS
	22%	26%	30%	34%	38%	42%	46%	50%	100%
	195.8€	231.4 €	267 €	302.6 €	338.2 €	373.8 €	409.4 €	445 €	890 €

Ville de LA FERTE-ALAIS

Participations familiales SEJOURS ETE 2020 12-17 ANS
 Délibération 2020-V-

Séjour pour 10 enfants pour un cout de 6750 Euros soit 675 Euros par personne

Quotient familial	1 INF à 200	2 De 200.01 à 266	3 De 266.01 à 355	4 De 355.01 à 473	5 De 473.01 à 631	6 De 631.01 à 842	7 De 842.01 à 1122	8 Sup à 1122.01	EXTERIEURS
	22%	26%	30%	34%	38%	42%	46%	50%	100%
	148.50€	175.50 €	202.50 €	229.50 €	256.50 €	283.50 €	310.50 €	337.50 €	675 €